EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Trois, dix-neuf décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 12 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

Présents: Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Flavien BASILE, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Madame Sylvie LESCOUZERES, Madame Sandrine GÉRARD, Madame Karine VILA, Monsieur Grégory VALLIQUET, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Monsieur Jean BAIAO.

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame Jocelyne COMBES a donné pouvoir à Josiane STARCK, Monsieur Amandio LINHAS a donné pouvoir à Michel MARSAND, Monsieur Ahmed EDOUIDI a donné pouvoir à Jean-Louis COSTES.

ABSENTS:

Monsieur Max ALBASI, Monsieur Cédric MORÉNO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : 27
- . Nombre de Conseillers absents : 5
- . Nombre de Conseillers Présents : 22
- . Nombre de pouvoirs : 3
- . Suffrages Exprimés : 25

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE DE L'ESPACE « LA RÉCRÉATION » AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ATHLÉTIC CLUB FUMÉLOIS ».

Monsieur ARANDA rappelle que la Commune encourage le développement d'actions à caractère social, culturel, sportif et éducatif et souhaite associer les partenaires à une politique active adaptée aux besoins de la population.

Il rappelle que, lors de la séance du Conseil Municipal du **14 décembre 2018**, l'assemblée délibérante avait accordé la mise à disposition de l'espace « La Récréation » à l'hôpital de jour *Les Cafanilhs*, le mercredi après-midi afin de proposer une activité thérapeutique autour de l'expression corporelle aux enfants, à l'extérieur et hors du site de soins.



L'hôpital de jour ayant dénoncé la convention au motif de la non-utilisation du lieu mis à disposition, **Monsieur ARANDA** propose de mettre gratuitement l'espace « La Récréation » à disposition de l'association « **Athlétic Club fumélois** » situé à FUMEL (47500) Parc des Sports Henri Cavallier, pour pouvoir effectuer un repli de leur activité lors de mauvais temps le **mercredi de 13h30 à 15h45**.

Il précise que cet espace reste à disposition de la ville de Fumel en dehors de ces créneaux horaires.

Il donne lecture de la présente convention de mise à disposition qui en définit les modalités.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

- 1. approuve la convention de mise à disposition gracieuse de l'espace « La Récréation » jouxtant l'école élémentaire Jean Jaurès à Fumel, à l'association « Athlétic Club fumélois », situé à FUMEL (47500) Parc des Sports Henri Cavallier, le mercredi de 13h30 à 15h45;
- 2. autorise le Maire ou son représentant à signer au nom de la Commune la convention précitée dont un exemplaire est joint à la présente délibération;
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.

Signé par EDE

Pour extrait certifié conforme Fumel, le **19 décembre 2023**

Jean Louis OSTES, Maire de Fumel

Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

